

COMMUNAUTE
DE COMMUNES
DU PAYS DE
SAINT-YRIEIX

DELIBERATION DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE n°2021-079

L'an deux mille vingt et un, le 1^{er} juillet à 18 h

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de SAINT-YRIEIX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Daniel BOISSERIE.

Date de convocation du Conseil Communauté : 25 juin 2021

Nombre de délégués :

- en exercice : 29
 présents : 23
 votants : 28

PRESENTS : M. Pierre VERGNOLLE, M. Patrick DARY, M. Philippe SUDRAT, M. Pierre MILLET LACOMBE, M. Pierre ROUX, M. Jean-Claude FRACHET, M. Roland POURCHET, MME Annick HUCHET, M. Francis DELORT, Mme Christiane BARRY, Mme Marie Madeleine LORIN, Mme Delphine PERRIER-GAY, M. Ludovic TURPIN, Mme Annie ARNAUD, Mme Pascale BRACHET, M. Francis CUBERTAFON, M. Jean-Claude DUPUY, Mme Sandrine FUSADE, M. Laurent GORYL, Mme Catherine L'OFFICIAL, Mme Monique PLAZZI et Mme Stéphanie TOESCA conseillers communautaires.

ABSENTS Excusés : M. François BOISSERIE, M. Jacques BLONDY, M. Patrice DELAGE, Mme Céline BOYARD, M. Alain BLONDY et Mme Valérie Isabelle BONIN.

OBJET :

Parc Naturel Régional
Périgord-Limousin
Convention de partenariat
pour la mise à disposition de
compteurs ECOJOKO

François BOISSERIE donne pouvoir à Patrick DARY
Patrice DELAGE donne pouvoir à Laurent GORYL
Céline BOYARD donne pouvoir à Pierre ROUX
Alain BLONDY donne pouvoir à Annie ARNAUD
Valérie Isabelle BONIN donne pouvoir à Daniel BOISSERIE

SECRETAIRE : Annie ARNAUD

Rapporteur : A. HUCHET

Considérant qu'afin d'accompagner les Communes et Communautés de communes à adopter un comportement plus sobre en énergie pour leurs bâtiments publics, le Parc naturel régional Périgord-Limousin a fait l'acquisition de compteurs Ecojoko, avec le soutien de la DREAL de la Nouvelle Aquitaine ;

Considérant qu'en complément du compteur Linky qui offre une vision globale des consommations d'électricité, le compteur Ecojoko est capable, grâce à une technologie d'intelligence artificielle, de capter les consommations des différents appareils (radiateur, ordinateur, télévision etc) ;

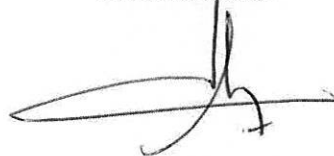
Considérant que la Communauté de Communes bénéficiera de la mise à disposition de 2 compteurs pour son territoire pour une durée d'un an, renouvelable 2 fois ; Que ces compteurs pourront être introduits dans les bâtiments intercommunaux et communaux, et devront faire l'objet d'un suivi ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **approuve** la convention de partenariat avec le PNR Périgord-Limousin pour la mise à disposition de compteurs Ecojoko, telle que jointe en annexe ;
- **autorise** Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tout document afférent au présent dossier.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifiée conforme,

Le Président



D. BOISSERIE



Accusé de réception en préfecture
087-248700189-20210701-DC2021880165-DE
Date de télétransmission : 09/07/2021
Date de réception préfecture : 09/07/2021

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de